



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532632-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Publication électronique le : 18 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Absent(s) : M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

FARDA AMÉNAGEMENT - 2ÈME PROGRAMMATION 2025

(N°2025-552)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-501 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « FARDA 2023- 2026 » ;

Vu la délibération n°2021-243 de la Commission Permanente en date du 07/06/2021 « Programmation FARDA AMENAGEMENT » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses

articles 18, 20 et 29 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Messieurs Ludovic LOQUET et Jean-Jacques COTTEL ainsi que madame Blandine DRAIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Messieurs Pierre GEORGET et Frédéric MELCHIOR, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'acter la modification d'intitulé du dossier n°2021-02662 « Création d'une halle polyvalente et aménagement de ses abords », porté par la commune d'Auxi-le-Château, par le nouvel intitulé d'opération suivant : « aménagement d'un espace public intergénérationnel au centre bourg », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer dans le cadre du FARDA Aménagement 2025 un montant total de 1 832 389,24 € de subventions correspondant à 92 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présentés dans le tableau annexé et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La mise en œuvre des subventions départementales visées à l'article 2 s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.

3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
- Factures correspondant au projet ;
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT ;

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Seules les dépenses réalisées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Article 4 :

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-540A05	2041482-2041481-2041582 & 2324/90554	FARDA Aménagement	6 000 000,00	1 832 389,24

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION	Montant HT projet éligible	Plafond	Taux	Montant demandé
VOLET ETUDES							
COMMUNE DE BERNEVILLE	2025-04244	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	Etude relative à la végétalisation et à l'accessibilité du cimetière	3 000,00		60,00%	1 800,00
COMMUNE DE GUARBECKE	2025-04785	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	études pour l'aménagement paysager du centre bourg	9 800,00		60,00%	5 880,00
COMMUNE DE VIS-EN-ARTOIS	2025-03485	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	Réalisation d'une étude pour l'aménagement et la redynamisation du centre bourg	7 000,00		60,00%	4 200,00
COMMUNE DE BEZINGHEM	2025-03743	ETUDES BATIMENTS	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien logement de l'école	10 000,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE COUPELLE-NEUVE	2025-00221	ETUDES BATIMENTS	étude pour la création d'une salle multiactivités dans l'ancien presbytère	15 125,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE GOMMECOURT	2025-03140	ETUDES BATIMENTS	Réalisation d'une étude pour la construction d'une salle multi-usages	11 400,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE HAMES-BOUCRES	2025-02198	ETUDES BATIMENTS	Etude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle école, la réhabilitation thermique de la sa salle des fêtes et la réhabilitation en maison des associations	27 108,07	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE NABRINGHEN	2025-04751	ETUDES BATIMENTS	étude de faisabilité d'aménagement pour la future réhabilitation de l'ancien presbytère	4 600,00		60,00%	2 760,00
COMMUNE DE RUISSEAUVILLE	2025-00115	ETUDES BATIMENTS	étude pour la construction d'une salle multiactivités	6 000,00		60,00%	3 600,00
COMMUNE DE TINGRY	2025-03866	ETUDES BATIMENTS	étude de faisabilité pour la construction d'une salle associative	3 800,00		60,00%	2 280,00
COMMUNE DE VILLERS-AU-BOIS	2025-03774	ETUDES BATIMENTS	Etude de diagnostic reconversion de la ferme Alexandre	11 000,00	10 000,00	60,00%	6 000,00
COMMUNE DE BEAULENCOURT	2025-05094	SCHEMA DECI	Etablissement du schéma communal DECI	5 200,00	5 200,00	60%	3 120,00
COMMUNE DE MUNCQ-NIEURLET	2025-05031	SCHEMA DECI	établissement du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	8 500,00	8 500,00	60%	5 100,00
DECI							
COMMUNE DE BEUGIN	2025-02560	DECI	création de 2 poteaux incendie rue de Molinghem et rue du Chainelet (entre le 51 et le 53)	5 337,29	2 500,00	40%	1 000,00
COMMUNE DE BLANGERAL-BLANGERMONT	2025-05304	DECI	mise en conformité de la défense incendie : installation de 3 poteaux incendie rue Principale	20 640,00	3 750,00	40%	1 500,00
COMMUNE DE CAPELLE-LÈS-HESDIN	2025-02279	DECI	fourniture et pose d'une bouche incendie rue du Moulin Rouge	3 663,46	1 250,00	40%	500,00
COMMUNE DE CRÉMAREST	2025-05121	DECI	création de 3 citernes et d'une bouche incendie	73 376,50	69 151,50	40%	27 660,60
COMMUNE DE HAM-EN-ARTOIS	2025-03746	DECI	mise en conformité de la défense incendie (création de 2 PI)	7 028,02	2 500,00	40%	1 000,00
COMMUNE DE HÉRICOURT	2025-04934	DECI	création d'un poteau incendie rue Principale	5 517,00	1 250,00	40%	500,00
COMMUNE DE NORRENT-FONTES	2025-05303	DECI	Pose d'une citerne souple au croisement rue de Romby et rue du 8 mai	6 373,35		40%	2 549,34
COMMUNE DE OYE-PLAGE	2025-03310	DECI	installation de 9 poteaux incendie (1 PI angle rue des Hemmes - rue Merlier, 1 PI angle rue des Hemmes - impasse du GCU, 1 PI angle rue des Hemmes - digue Verte, 1 PI angle rue des Hemmes - chemin du Hegat, 1 PI face au 1868 route des Dunes, 1 PI face au 1786 route des Dunes, 1 PI angle route des Dunes - digue Verte, 1 PI face au 1408 route des Dunes, 1 PI route des Dunes entre le 1477 et le 1347)	35 605,04	11 250,00	40%	4 500,00
COMMUNE DE ROQUETOIRE	2025-05189	DECI	Pose de 7 poteaux incendie (1 PI angle rue d'Aire - rue du Cochendal, 1 PI angle rue du Château - rue de Camberry, 1 PI 745 rue de Cochendal, 1 PI angle rue du Moulin - rue de la Creuse Duhamel, 1 PI 410 rue de Mametz, 1 PI angle rue Blondel - rue Basse, 1 PI 1270 rue de Warnes), pose de 2 bouches incendie (1 BI angle rue des Héringaux - rue de Warnes, 1 BI rue de Cochendal près du forage), pose d'une citerne enterrée rue de Warnes, pose d'une citerne souple 60 m ³ rue Ligne, pose d'une citerne souple 60 m ³ rue de Mametz, pose d'une citerne souple 120 m ³ impasse des Champs	74 674,69	46 652,75	40%	18 661,10
COMMUNE DE TILLY-CAPELLE	2025-04450	DECI	installation de 2 poteaux incendie rue du Moulin et pose d'un guichet rue du Marais	11 114,27	5 264,27	40%	2 105,70
SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS	2025-05114	DECI	création d'une citerne de 60m ³	43 012,00	25 000,00	40%	10 000,00
ABRIBUS							
COMMUNE DE BRÉMES	2025-00298	Abribus	Remplacement de l'abribus	3 667,00		50,00%	1 833,50
TRAVAUX DU QUOTIDIEN							
COMMUNE DE ABLAIN-SAINTE-NAZaire	2025-04553	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la chaudière des écoles	47 113,96		20,00%	9 422,79
COMMUNE DE ALEMBON	2025-04371	ENTRETIEN BATIMENTS	Rénovation de la salle des fêtes	21 453,00		20,00%	4 290,60
COMMUNE DE ANDRES	2025-04039	ENTRETIEN BATIMENTS	Création d'une salle polyvalente à l'école et réaménagement des bureaux de la Mairie	33 064,00		20,00%	6 612,80
COMMUNE DE BONNIÈRES	2025-04028	ENTRETIEN BATIMENTS	Création d'un pôle associatif (dit l'annexe)	25 118,40		20,00%	5 023,68
COMMUNE DE BOURTHES	2025-02258	ENTRETIEN BATIMENTS	Réfection de la toiture et des murs de l'école	17 538,40		20,00%	3 507,68
COMMUNE DE BUCQUOY	2025-04841	ENTRETIEN BATIMENTS	Création d'un accès PMR pour le bâtiment de La Poste	9 750,00		20,00%	1 950,00
COMMUNE DE CARENCY	2025-04929	ENTRETIEN BATIMENTS	Aménagement et accessibilité à l'entrepôt communal	16 566,29		20,00%	3 313,25
COMMUNE DE EMBRY	2025-04864	ENTRETIEN BATIMENTS	réalisation d'une extension de la salle polyvalente	31 869,16		20,00%	6 373,83
COMMUNE DE FRAMECOURT	2025-04282	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la mairie	30 729,18		20,00%	6 145,83
COMMUNE DE FRUGES	2025-04830	ENTRETIEN BATIMENTS	Restauration de la façade de l'école Danielle Mitterrand	64 802,66	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE HAMES-BOUCRES	2025-00364	ENTRETIEN BATIMENTS	Mise en sécurité du portail de l'école et installation d'un carport au local technique	21 895,00		20,00%	4 379,00
COMMUNE DE HESDIN-L'ABBÉ	2025-05103	ENTRETIEN BATIMENTS	mise en sécurité de l'escalier de communication entre l'allée des Marmottes et le Béguinage	7 325,00		20,00%	1 465,00
COMMUNE DE HOUCHEIN	2025-04754	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques	34 471,76		20,00%	6 894,35
COMMUNE DE LIGNY-THILLOY	2025-04304	ENTRETIEN BATIMENTS	Rénovation des toitures du préau et des sanitaires de l'école	14 049,50		20,00%	2 809,90
COMMUNE DE MONCHY-BRETON	2025-04670	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation des menuiseries de la salle des fêtes	11 156,12		20,00%	2 231,22
COMMUNE DE MONTENESCOURT	2025-05518	ENTRETIEN BATIMENTS	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes	13 917,47		20,00%	2 783,49
COMMUNE DE PEUPLINGUES	2025-04230	ENTRETIEN BATIMENTS	Réfection des façades de la mairie, de la salle communale et de l'école	55 443,79	50 000,00	20,00%	10 000,00

COMMUNE DE PLANQUES	2025-03215	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la mairie suite à la mérulé	33 734,48		20,00%	6 746,89
COMMUNE DE PREURES	2025-03672	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection du bâtiment technique, rue du Bassin	52 462,96	50 000,00	20,00%	10 000,00
COMMUNE DE ROBECQ	2025-00025	ENTRETIEN BATIMENTS	aménagement de la cour d'école	42 480,81		20,00%	8 496,16
COMMUNE DE THÉROUANNE	2025-05360	ENTRETIEN BATIMENTS	Aménagement de l'ancienne école pour le transfert de la médiathèque	19 769,10		20,00%	3 953,82
COMMUNE DE BAPAUME	2025-05098	ENTRETIEN BATIMENTS	Sécurisation de l'école	11 896,05		20,00%	2 379,21
COMMUNE DE OISY-LE-VERGER	2025-03523	ENTRETIEN BATIMENTS	Rénovation des sanitaires de l'école maternelle et remplacement de 2 portes	23 131,14		20,00%	4 626,22
COMMUNE DE WISQUES	2025-05042	CIMETIERES	création d'un jardin du souvenir	15 855,00		20,00%	3 171,00

PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX

SERVICES AUX PUBLICS

COMMUNE DE AMBLETEUSE	2025-04215	SERVICES PUBLICS	rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Eugène Évrard	1 112 546,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE ARDRES	2025-02509	SERVICES PUBLICS	Remplacement des menuiseries de la mairie, des écoles A.Frank et A.Pruost et de la salle en étoile	234 028,73		30,00%	70 208,61
COMMUNE DE BRÉXENT-ENOCQ	2025-02125	SERVICES PUBLICS	rénovation et extension de la salle multi-générationnelle	364 967,56	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE BULLECOURT	2025-02331	SERVICES PUBLICS	Rénovation et extension de l'école	396 344,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE ÉCOURT-SAINT-QUENTIN	2025-02465	SERVICES PUBLICS	Restructuration et rénovation énergétique de l'école C. Leroy	1 862 482,75	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE ENQUIN-SUR-BAILLONS	2025-02283	SERVICES PUBLICS	rénovation de la salle multiactivités	461 340,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE HESDIN-LA-FORET	2025-00321	SERVICES PUBLICS	réhabilitation du pôle scolaire (tranche 2)	2 891 851,73	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE LAMBRES	2025-04819	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique de la salle des fêtes	317 015,00	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE LOTTINGHEN	2025-03114	SERVICES PUBLICS	sécurisation de l'accès aux écoles primaire et maternelle	47 361,67		20,00%	9 472,33
COMMUNE DE MAMETZ	2025-05359	SERVICES PUBLICS	Rénovation thermique de l'école maternelle des Tilleuls	584 713,03	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE SAINS-LÈS-PERNES	2025-04351	SERVICES PUBLICS	rénovation-extension et mise en accessibilité du l'ensemble bâtimentaire mairie+ salle des fêtes	109 258,76		30,00%	32 777,62
COMMUNE DE SAUDEMONT	2025-02464	SERVICES PUBLICS	Construction d'un espace polyvalent	960 016,07	300 000,00	30,00%	90 000,00
COMMUNE DE WIERRE-EFFROY	2025-02480	SERVICES PUBLICS	construction d'un restaurant scolaire et d'une halte-garderie	442 032,86	300 000,00	30,00%	90 000,00

ESPACES PUBLICS QUALITATIFS

COMMUNE DE HÉNINEL	2025-05458	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	Création d'un parc de jeux et de nature	53 140,70		20,00%	10 628,14
COMMUNE DE HOUTTE	2025-05473	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	Aménagement paysager du parvis de la Mairie et de la Place	285 170,34	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE LICQUES	2025-00975	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	Création d'un espace attractif et de loisirs pour la redynamisation du centre-ville	606 634,37	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE LISBOURG	2025-02556	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	création d'un espace public situé au 4 la Place	147 104,40		20,00%	29 420,88
COMMUNE DE PARENTY	2025-05039	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	Aménagement qualitatif des espaces publics du centre du village - Phase 2	419 599,75	200 000,00	20,00%	40 000,00
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL	2025-02092	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	Aménagement et amélioration du centre bourg	118 700,00		20,00%	23 740,00

BATIMENTS DIVERS, AIRES DE JEUX, COMMERCES DE PROXIMITE

COMMUNE DE VERCHOCQ	2025-02558	ACQUISITIONS FONCIERES	acquisition du terrain jouxtant la salle des fêtes pour l'aménagement d'un espace public	11 258,69		15,00%	1 668,80
COMMUNE DE BEAUMETZ-LÈS-CAMBRAI	2025-03582	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Création d'une aire de jeux et sportive	74 629,25		15,00%	11 194,38
COMMUNE DE BOURLON	2025-03135	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Aménagement d'une aire de jeux et de détente intergénérationnelle	87 140,90		15,00%	13 071,13
COMMUNE DE ÉTAING	2025-04308	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Création d'un espace intergénérationnel	40 765,24		15,00%	6 114,78
COMMUNE DE FERFAY	2025-04720	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	réhabilitation du terrain de football	18 660,90		15,00%	2 799,13
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-MER	2025-05261	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Réaménagement de l'aire de jeux du parc Saint Walloy	36 200,07		15,00%	5 430,01
COMMUNE DE MOULLE	2025-04406	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur le site de la salle polyvalente	37 656,75		15,00%	5 648,51
COMMUNE DE TRESCAULT	2025-05439	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	Création d'une aire de jeux	23 240,50		15,00%	3 486,07
COMMUNE DE BERLES-AU-BOIS	2025-02133	BATIMENTS DIVERS	Rénovation des vestiaires du stade de football	462 470,20	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE BOUVELINGHEM	2025-04788	BATIMENTS DIVERS	Extension et rénovation de l'atelier communal	36 691,40		15,00%	5 503,71
COMMUNE DE COULOMBY	2025-04939	BATIMENTS DIVERS	Construction d'un bâtiment de stockage communal	53 830,97		15,00%	8 074,64
COMMUNE DE FRESNOY-EN-GOHELLE	2025-04807	BATIMENTS DIVERS	Rénovation d'un bâtiment en local technique	77 431,21		15,00%	11 614,68
COMMUNE DE OBLINGHEM	2025-00136	BATIMENTS DIVERS	acquisition d'un bien et travaux d'aménagement afin d'y créer un tiers-lieu	137 416,97		15,00%	20 612,54
COMMUNE DE SAINT-FLORIS	2025-02352	BATIMENTS DIVERS	réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle de sport de l'école	286 659,90	200 000,00	15,00%	30 000,00
COMMUNE DE VAUDRINGHEM	2025-00790	BATIMENTS DIVERS	construction d'un local technique	273 495,27	200 000,00	15,00%	30 000,00

PATRIMOINE

COMMUNE DE BONNINGUES-LÈS-ARDRES	2025-04926	PATRIMOINE	Restauration des vitraux et des 3 baies en pierre blanche de l'église	65 099,00		30,00%	19 529,70
COMMUNE DE DURY	2025-05459	PATRIMOINE	Rénovation de l'intérieur de l'église (mur et fresque)	19 490,00		30,00%	5 847,00
COMMUNE DE ESTRÉE-WAMIN	2025-04752	PATRIMOINE	Remplacement des portes et cimentage des souffrassements de l'église	11 639,18		30,00%	3 491,75
COMMUNE DE HARDINGHEN	2025-03126	PATRIMOINE	Remplacement de la porte d'entrée de l'église	8 449,00		30,00%	2 534,70
COMMUNE DE NORTKERQUE	2025-04372	PATRIMOINE	Rénovation et mise aux normes de l'église et rénovation de l'appentis	14 115,51		30,00%	4 234,65
COMMUNE DE WAVRANS-SUR-L'AA	2025-02977	PATRIMOINE	Travaux de drainage de l'église	48 270,45		30,00%	14 481,13
COMMUNE DE ARLEUX-EN-GOHELLE	2025-04925	PATRIMOINE	Rénovation intérieure de l'église Saint-Martin	88 400,00	75 000,00	30,00%	22 500,00

VOLET BOURGS-CENTRES

COMMUNE DE FRUGES	2025-04821	BOURGS CENTRES	création d'une salle multiactivités	328 786,87		30,00%	98 636,06
COMMUNE DE VITRY-EN-ARTOIS	2025-05406	BOURGS CENTRES	création d'aménagements à proximité du stade Lourdaux et du complexe sportif Dudos	75 071,10		30,00%	22 521,33

TOTAL 14 799 311,97

1 832 389,24

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service Développement territorial

RAPPORT N°58

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

FARDA AMÉNAGEMENT - 2ÈME PROGRAMMATION 2025

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA AMENAGEMENT aux projets déposés par les communes et un syndicat des eaux, selon les modalités du FARDA 2023-2026 adoptées lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Les projets retenus au titre de cette 2^{ème} programmation 2025 représentent 92 dossiers correspondants à un montant total de travaux de 14 799 311,97 € HT pour un montant d'aide départementale de 1 832 389,24 €. La liste des projets est détaillée en annexe.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.
- 3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
 - Factures correspondant au projet ;
 - Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de

- financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
- Le cas échéant : procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT ;

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement de la subvention.

Seules les dépenses réalisées à compter de la date de réception par le Département de la demande de subvention (lettre d'intention) seront prises en compte.

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le versement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquets, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Par ailleurs, prenant acte de la modification du projet porté par la commune d'Auxi-le-Château de reporter son projet de construction d'une halle et de maintenir l'aménagement des abords en centre-bourg, il est proposé de valider la réorientation de

l'opération « Création d'une halle polyvalente et aménagement de ses abords » (n°2021-02662) portée par la commune d'Auxi-le-Château et financée par délibération de la Commission Permanente du 7 juin 2021 dans le cadre du FARDA bourgs-centres, par le nouvel intitulé d'opération suivant : « aménagement d'un espace public intergénérationnel au centre bourg ».

Cette réorientation de projet est en cohérence et en continuité avec le projet initialement porté, et, pourrait, en cas de ré-instruction de projet à l'aune des dispositions FARDA actuelles, aboutir à une éligibilité au titre du FARDA bourgs-centres. Une nouvelle ré-instruction serait néanmoins préjudiciable à la commune qui a, à ce jour, engagé ses travaux.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'acter la modification d'intitulé du dossier n°2021-02662 porté par la commune d'Auxi-le-Château ;
- d'attribuer dans le cadre du FARDA 2025 un montant total de 1 832 389,24 € de subventions correspondant à 92 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés au présent rapport..

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-540A05	2041482-2041481- 2041582 & 2324/90554	FARDA Aménagement	6 000 000,00	1 847 610,21	1 832 389,24	15 220,97

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY